



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DÉCEMBRE 2016

Nombre de conseillers :

En exercice: 10
Présents: 06
Votants: 06

Date de convocation : 15 Décembre 2016

Date d'affichage : 15 Décembre 2016

L'An Deux mille Seize et le vingt-deux du mois de Décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS: Mesdames CAZET Joëlle, RUIZ Caroline, Messieurs BERNADET Jean-Pierre, BAROU-DAGUES Éric, CAZABAN Alexandre, CAZET Michel.

ABSENTS/EXCUSÉS : Mme RUDZKY Nadine, MM. DERWEDUWEN Xavier, FRANÇOIS Paul, ROZES Nicolas.

A DÉLÉGUÉ SON DROIT DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAZET Joëlle.

Séance ouverte à 19h20.

1. Lecture du Procès-verbal de la séance du 28 Novembre 2016

Approbation à l'unanimité.

2. Demande de subvention « Zéro Phyto »

Le Maire rappelle que la commune de ST Abit s'est donnée comme objectif de ne plus utiliser de produit phytosanitaire à partir de 2017.

Cette démarche impacte les services techniques sur leur manière de travailler et notamment la mise en place de techniques alternatives de désherbage.

Pour ce faire, il faut acquérir du matériel. Monsieur le Maire présente à l'Assemblée plusieurs devis :

- STE VERCAUTEREN : pour un montant 17 856,00€ TTC
- ETS GRABÉ-BIDAU et FILS : pour un montant de 3 941,40€ TTC

Le coût du matériel que nous souhaitons acquérir est de **21 797,40 €**.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de **70%**, soit **15 258,18 €**.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les demandes de subventions auprès des services concernés.

3. Questions diverses:

- **RDV École :** suite au courrier reçu le 19 décembre dernier, M. Bernadet, adjoint au Maire, sera présent à la rencontre demandée par les directrices des écoles du RPI.
- **SDEPA :** le contrat de fourniture d'Électricité arrivant à échéance au 31 décembre 2017, il conviendra de délibérer à ce sujet prochainement.
- **Location matériel communal :** afin de satisfaire les demandes d'administrés/d'associations, il est décidé que désormais les chaises de la salle communale pourront être louées à titre gratuit, sous réserve de la signature d'un contrat de location, et du versement d'une caution. Les tables ne seront par contre, pas en location.
- **Horaires d'ouverture de la mairie :** afin d'optimiser l'organisation du secrétariat, la Mairie recevra les administrés le lundi et mardi matin de 9h à 14h, et le jeudi de 14h à 18h.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20 heures 15.